

Reçu au
Secrétariat général
le 16 décembre 2022

5A/22-23



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Registrariat
Le 16 déc. 2022
Université de Moncton

Reçu au
Bureau du VRER
le 16 décembre 2022

Faculté des sciences de l'éducation

Le 15 décembre 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles C. Roy
Président du comité des programmes
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Objet : Modifications aux programmes de Maitrise en éducation et au Certificat en littératie et francisation.

Monsieur,

Lors de sa réunion du 3 octobre 2022, le comité des programmes a étudié la proposition de modification aux programmes de Maitrise en éducation (mention administration et mention enseignement). Le comité des programmes a posé quelques questions. Voici les réponses aux points soulevés par le Comité des programmes.

- 1) Cours en ligne : on note que les heures en classe sont 3 h/semaine pour les cours. Est-ce qu'il y a lieu de distinguer entre les heures synchrones et les heures asynchrones ? Il serait bien de décrire le régime pédagogique des cours et le temps consacré aux heures synchrones et aux heures asynchrones.

Il est difficile de définir le régime pédagogique des cours en ce qui a trait au temps consacré aux heures synchrones et aux heures asynchrones. Les choix et les décisions relèvent de décisions pédagogiques déterminées lors de l'exercice de médiatisation des cours. Alors que certaines composantes du cours se font en mode asynchrone, les professeurs et professeures vont habituellement avoir des rencontres hebdomadaires en synchrone d'au moins 1,5 ou 2 heures sur les trois heures prévues pour le cours. Plus le nombre d'heures synchrone est réduit, plus l'accompagnement personnalisé est important.

- 2) Cours EDUC6017 exige 27 crédits de cours de 2e cycle. Plusieurs membres soulignent le fait que ceci semble excessif considérant que le programme compte 30 crédits. Est-ce que le Comité peut recevoir une explication ou une nouvelle proposition ?

Ce cours est conçu comme un séminaire de fin de programme visant à faire le bilan des apprentissages et l'intégration des thématiques des trois mentions de nos maitrises en éducation.

L'idée est donc que ce soit le dernier cours du programme, ce qui explique le préalable. Dans les faits, le vice-décanat fait preuve de flexibilité et accepte les personnes étudiantes qui ont cumulé au moins 21 crédits de cours EDUC de 2^e cycle. Le tout sera à l'étude lors de l'évaluation des programmes de maîtrise qui aura lieu en janvier 2023. Des recommandations ultérieures en découleront.

- 3) Pour nombreux cours, nous indiquons que la méthode prestation du cours est en ligne. Toutefois à d'autres endroits, on indique que la méthode est par Internet (ex. EDUC6213/ETEV6213). Est-ce que ces termes sont des équivalents ? Est-ce préférable d'utiliser la même expression pour identifier la méthode ?

Tous les cours passeront à mode médiatisé avec des contenus synchrones et asynchrones. Une subvention de Patrimoine Canada a été obtenue pour effectuer ce travail. Nos sommes d'accord qu'il serait préférable d'utiliser la même expression. Nous avons donc vérifié avec la Formation continue afin d'assurer d'avoir la terminologie précise. Selon Lauriane Laforge, « Par Internet » est le terme courant à l'Université de Moncton, alors qu'ailleurs, le même type de cours est désigné « cours en ligne ». Nous acceptons l'un ou l'autre.

- 4) Sur le point ci-dessus, le CPR questionne à savoir si « en ligne » correspond à une vidéoconférence, un cours médiatisé, Teams ou Internet.

Selon la Formation continue, dans le domaine de la Formation à distance, « en ligne » regroupe tous les types de contenus en ligne qui sont créés et les plateformes qui sont utilisées (Teams, Clic, etc.). Ainsi, une diversité d'outils sert à la livraison d'un cours. Pour l'instant, le logiciel Teams favorise les rencontres synchrones.

- 5) Dans la proposition de Maîtrise ès arts en éducation, on élimine la banque de cours à option EDUC et l'on fait référence à une liste de cours EDUC. La référence est-elle toujours pertinente puisqu'elle parle d'un Certificat ?

La note de bas de page concerne le *Certificat d'aptitude à la direction des écoles*. Ce certificat est décerné par le ministère de l'Éducation et du Développement à la petite enfance. Nous avons toujours indiqué cette information au répertoire, car nous avons beaucoup d'étudiants et d'étudiantes qui veulent compléter ce certificat et qui sont reconnaissants que les cours requis sont indiqués.

- 6) En termes de procédure, est-ce que le dossier a reçu l'aval de la Formation continue ?

Le dossier a reçu l'aval de la Formation continue. La lettre datée du 24 novembre 2021 est ci-jointe. Elle n'était pas dans le premier envoi en raison d'un oubli. En lien avec la lettre, nous avons corrigé les CPR en vérifiant le nom des mentions. Nous avons obtenu une permission spéciale du registrariat d'attendre aux révisions subséquentes à l'évaluation des programmes pour revoir le nombre de mots dans les objectifs, étant donné que nous changions spécifiquement le mode de livraison, sans pour autant toucher au contenu des cours. En lien avec la deuxième proposition de la Formation continue, nous fournissons la justification suivante qui explique comment les objectifs des cours EDUC6229 et EDUC6238 seront atteints sans la composante « laboratoire ».

Voici ladite justification à la demande de la Formation continue :

Les objectifs des cours EDUC6229 *Modèles d'évaluation* et EDUC6238 *Apprentissage et les TIC* vont être atteints sans la composante laboratoire (2-2). Ces cours adaptés en mode de livraison en ligne, qui deviendront des (3-0), vont comprendre de l'enseignement asynchrone et de l'enseignement synchrone. L'expert de contenu et le concepteur pédagogique vont choisir des stratégies pédagogiques et des activités adaptées aux objectifs pédagogiques des cours, incluant la réalisation d'exercices pratiques en enseignement synchrone et asynchrone. La réalisation de ces exercices pratiques sera ainsi possible avec des supports technopédagogiques digitaux avec rétroaction (en temps réel ou non) pour enrichir l'apprentissage en permettant aux étudiantes et aux étudiants de partager leur expérience et de poser des questions, sur les connaissances et compétences acquises.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette réponse et vous prie d'agréer, M. Roy, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Marianne Cormier, Ph.D.
Doyenne

p.j.



Formation continue

Le 24 novembre 2021

Madame Marianne Cormier
Doyenne
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton

Objet : Projet de modification de la Maitrise en éducation – mention enseignement et de la Maitrise en éducation – mention administration de l'éducation

Madame,

Le Conseil académique de la Formation continue se réunissait le 10 novembre 2021 afin d'évaluer le projet de modification de la Maitrise en éducation – mention enseignement et de la Maitrise en éducation – mention administration de l'éducation. À la suite d'une mise en contexte de Lauriane Laforge, directrice du développement des affaires et des programmes de la Formation continue, le Conseil académique de la Formation continue a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

Proposition 1 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande que la Maitrise en éducation – mention enseignement et que la Maitrise en éducation – mention administration de l'éducation soient offertes à distance moyennant la suggestion suivante :

- Que les CPR soient vérifiés pour éviter que le nom de l'une ou l'autre des mentions soit écrit dans le formulaire non adéquat, et que le nombre de mots dans la section « objectifs » des cours EDUC6115, EDUC6162 et EDUC6195 soit vérifié.

Proposition 2 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande que les cours EDUC6229 et EDUC6238 soient adaptés au mode de livraison en ligne moyennant la suggestion suivante :

- Qu'une justification soit offerte expliquant comment les objectifs des cours vont être atteints sans la composante « laboratoire ».

Proposition 3 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande que le cours EDUC6234 soit aboli et que le cours EDUC6235 soit créé.

Proposition 4 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande que le cours EDXX6XXX Cours en éducation de niveau 6000 soit retiré de la liste de cours à option de la M. Éd. (Administration de l'éducation).

Veillez recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général,



Dany Benoit

c. c. M. Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
M^{me} Mireille Leblanc, vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation
M^{me} Lauriane Laforge, directrice du développement des affaires et des programmes

Reçu au
Secrétariat général
le 20 septembre 2022



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Registrariat

Le 19 juin 2022

Université de Moncton

Reçu au
Bureau du VRER
le 17 juin 2022

Le 17 juin 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modification des programmes de maîtrise en éducation (mention enseignement), de maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation) et du certificat en ligne de 2e cycle en littérature et francisation.

Monsieur le Président,

À sa réunion du 20 mai 2022, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a approuvé unanimement les modifications à plusieurs programmes de maîtrise en éducation. On propose que les deux programmes de maîtrise soient maintenant offerts à distance. En offrant ses programmes entièrement à distance, il sera possible de recruter plus d'étudiantes et d'étudiants. On propose également d'enlever des cours à option le cours EDXX6XXX. On propose enfin d'abolir le cours EDUC6234 pour le remplacer par le nouveau cours EDUC6235 ce qui affecte aussi le certificat en ligne de 2e cycle en littérature et francisation. Vous trouverez en pièces-jointe tous les documents pertinents.

R-07-CFESR-220520

« Que le Conseil de la FESR recommande d'enlever le cours EDXX6XXX de la liste des cours à option du programme maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation). »

R-08-CFESR-220520

« Que le Conseil de la FESR recommande d'offrir le programme maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation) à distance. »

R-09-CFESR-220520

« Que le Conseil de la FESR recommande d'offrir le programme maîtrise en éducation (mention enseignement) à distance. »

R-10-CFESR-220520

« Que le Conseil de la FESR recommande d'abolir le cours EDUC6234 et de le remplacer par le cours EDUC6235 nouvellement créé. »

R-11-CFESR-220520

« Que le Conseil de la FESR recommande de remplacer le cours EDUC6234 par le cours EDUC6235 dans le programme de certificat en ligne de 2^e cycle en littératie et francisation et dans la maîtrise en éducation (mention enseignement). »

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-doyen,



Benoit Doyon-Gosselin

p. j.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 18 octobre 2021

PAR COURRIEL

Monsieur Francis LeBlanc
Président du Comité des programmes des cycles supérieurs
Vice-recteur adjoint à la recherche et
Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche
Université de Moncton
Moncton (N.-B.)

Objet : Changement à un mode de livraison en ligne pour la Maitrise en éducation (mention enseignement) et la Maitrise en éducation (mention administration de l'éducation).

Bonjour M. LeBlanc,

Nous vous envoyons aujourd'hui des propositions de modifications à nos programmes de maitrises en éducation (mention enseignement) et (mention administration de l'éducation).

En effet, la Faculté des sciences de l'éducation souhaite offrir la Maitrise en éducation (mention enseignement) et la Maitrise en éducation (mention administration de l'éducation) entièrement en ligne, et ce pour les étudiantes et les étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel.

Ce changement s'arrime avec notre Maitrise en éducation (mention enseignement-ressource) qui est déjà offerte entièrement en ligne depuis 2016. Nous avons une belle expérience avec l'offre de ce programme en ligne et nous avons vu que nous assurons une excellente qualité de formation pour les personnes qui la suivent et la complètent. Nous travaillons étroitement avec la Formation continue qui coordonne la médiatisation des cours avec des concepteurs pédagogiques et nos experts de contenu.

Nous souhaitons donner ce même accès aux deux autres mentions. En effet, environ 90% de nos inscriptions sont à temps partiel dans nos maitrises professionnelles. Pour la grande majorité, ces personnes travaillent à temps plein et habitent souvent dans des régions éloignées. Ainsi, ces cours offerts en ligne avec des moments synchrones et asynchrones viennent répondre aux besoins d'une façon plus adéquate que des cours en personne. Par ailleurs, en rendant la formation plus accessible pour les régions éloignées, nous prévoyons une augmentation dans les inscriptions de ces maitrises. Cette formule nous a l'air également meilleure d'un point de vue pédagogique.

Comme le changement de mode de livraison est un changement majeur, il faut l'assentiment des différentes instances incluant la Commission des études supérieures des provinces maritimes. À cet effet, le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation a adopté les deux propositions suivantes lors de sa réunion du 23 juin 2021 :

Proposition 202106-08

Mireille Leblanc, appuyée par Jean Labelle, propose que la M. Éd. (administration de l'éducation) soit offerte à distance.

Adoptée à l'unanimité

Proposition 202106-09

Mireille Leblanc, appuyée par Jean-François Richard, propose que la M. Éd. (enseignement) soit offerte à distance.

Adoptée à l'unanimité

En lien avec ces propositions, nous modifions nos cours pour indiquer sur les CPR des cours que ces cours s'offriront en ligne. À cet effet, deux cours, soit EDUC6229 (pour les deux mentions), EDUC6238 (mention enseignement), avaient deux heures de présence en classe et deux heures en laboratoire. Le passage au mode de livraison en ligne modifiera l'organisation de ces cours en éliminant le temps au laboratoire. Il est à noter que le cours EDUC6234 (mention enseignement) est aboli pour le remplacer par le cours EDUC6235 car la titulaire du cours y avait apporté des modifications substantielles dans une perspective d'amélioration continue. Ce changement avait déjà été envoyé au Comité des programmes des cycles supérieurs en date du 2 juin 2021, en incluant des formulaires pour la modification du Certificat en ligne de deuxième cycle en littératie et francisation qui inclut également ce cours. Le Conseil de faculté a adopté cette proposition lors de sa réunion du 28 avril 2021.

Proposition 202104-03

Mireille Leblanc, appuyée par Diane LeBreton, propose que le Conseil de faculté accepte l'abolition du cours EDUC6234 et la création du cours EDUC6235.

Adoptée à l'unanimité

Enfin, lors de sa réunion du 23 juin, le Conseil de faculté a également adopté un changement à la liste des cours à option de la Maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation). Il s'agit du retrait de l'option EDXX6xxx *Cours en éducation du niveau 6000* de la liste des cours à option. Vous trouverez ci-joint une lettre de Mme Lyne Chantal Boudreau, représentante de la mention, qui explique les raisons du changement. Voici la proposition adoptée au Conseil de faculté :

Proposition 202106-05

Mireille Leblanc, appuyée par Jean Labelle, propose que le cours *EDXX6xxx Cours en éducation de niveau 6000* soit retiré de la liste de cours à option de la M. Éd. (administration de l'éducation).

Adoptée à l'unanimité

Ainsi, en résumé, nous vous proposons les changements suivants :

- Changement au mode de livraison de la M. Éd. (mention enseignement) et de la M. Éd. (mention administration de l'éducation);
- Changement aux cours EDUC6229 et EDUC6238 pour les adapter au mode en ligne;
- Abolition du cours EDUC6234 et création du cours EDUC6235;
- Retrait du cours EDXX6xxx *Cours en éducation de niveau 6000* de la liste des cours à option de la Maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation).

Vous trouverez ci-joint les 11 formulaires requis et la lettre explicative pour effectuer ces changements. Je vous remercie d'apporter ces propositions au Comité des programmes des cycles supérieurs.

Je vous prie d'agréer, M. LeBlanc, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marianne Cormier, Ph. D.
Doyenne

- p. j. - Formulaires pour la Maîtrise en éducation (mention enseignement) : CPR-1, CPR-2, CPR- 4, CPR-5, CPR-6, CPR-7, CPR-9
 - Formulaires pour la Maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation) : CPR-1, CPR-2, CPR-5, CPR-9
 - Lettre de Lyne Chantal Boudreau
- c. c. - M. Dany Benoit, Directeur général de la Formation continue
 - Mme Lauriane Laforge, Directrice du développement des affaires et des programmes de la Formation continue
 - Mme Lyne Chantal Boudreau, représentante de la mention administration de l'éducation
 - M. Viktor Freiman, représentant de la mention enseignement
 - Mme Mireille Leblanc, vice-doyenne, FSE

Le 21 septembre 2021

Objet : Demande de retirer le cours EDUC6XXX

Madame la doyenne,

Cette lettre est pour vous faire part de modifications proposées au programme en administration de l'éducation.

Par la présente, nous demandons le retrait du cours EDUC6XXX et voici les argumentaires justifiant cette demande :

Le cours EDXX6xxx Cours en éducation de niveau 6000 n'est pas à proprement parlé un cours à option. En fait, il ne constitue ni une option, ni une alternative, mais plutôt un sigle conduisant à un éventail de cours. Le sigle EDXX6xxx a donc pour effet secondaire de disperser les étudiant.e.s inscrits au programme en administration de l'éducation au sein de différents cours autres que ceux liés à leur discipline.

Ensuite, il faut souligner que les étudiant.e.s inscrit.es au programme de maîtrise en éducation (administration de l'éducation) désirent accroître leurs connaissances et leurs compétences au sein de cette discipline. Comme ces personnes possèdent déjà un Baccalauréat en éducation, et souvent de l'expérience en ce domaine, elles ressentent moins le besoin de suivre des cours à options en éducation, mais plutôt davantage de cours à option en administration de l'éducation. Cette nécessité fut d'ailleurs relevée dès 2009 au sein du Rapport final de l'expert externe, Madame Castonguay, relativement à l'évaluation du programme de maîtrise en éducation, mention administration de l'éducation:

« L'interdisciplinarité est un modèle qui peut, en effet, offrir un contexte éducatif riche. Mais ce modèle devrait être revu à la lumière des deux objectifs généraux suivants : Approfondir un domaine de connaissances en éducation et Développer les compétences professionnelles reliées à leur domaine de formation. À la lecture du Rapport et à la suite des entretiens, la formation dite générale semble recevoir une attention particulière, au détriment d'une formation plus spécialisée ou à caractère professionnel » (Castonguay, 2009, p.3).

Dans cette foulée, il importe de mettre en évidence que le programme de maîtrise en éducation (administration de l'éducation) comporte seulement sept cours sur dix dans sa spécialisation. Déjà qu'une maîtrise de dix cours est bien peu pour former des cadres et des directions d'établissement d'enseignement aux concepts et techniques administratives, leur offrir de suivre un cours à option qui n'est pas dans leur discipline constitue un accroc sérieux à leur formation.

Enfin, en raison d'un effectif étudiant limité, le sigle EDXX6xxx Cours en éducation de niveau 6000 a non seulement pour effet, d'une part, de ventiler les étudiant.e.s en administration de l'éducation au sein de cours en éducation et, d'autre part, de diminuer leurs possibilités de se voir offrir un cours à option dans leur discipline, mais les encouragent à fréquenter d'autres universités que l'Université de Moncton afin de poursuivre leurs études en administration de l'éducation. L'exode de nos étudiants, déjà peu nombreux, risque ainsi de mettre en péril le programme de la maîtrise en éducation (administration de l'éducation) de notre faculté. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez madame la doyenne, recevoir mes salutations les plus distinguées!



Lyne Chantal Boudreau, Ph.D.
Responsable de la mention en administration de l'éducation



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 1^{er} juin 2021

PAR COURRIEL

Monsieur Francis LeBlanc
Président du comité des programmes de cycles supérieurs
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Objet : Abolition du cours EDUC6234 et création du cours EDUC6235 *Intégration des savoirs*

Bonjour,

Dans une perspective de mise à jour du contenu d'un cours, la Faculté des sciences de l'éducation a proposé des changements au cours EDUC6234. Le comité des programmes a évalué que les changements proposés étaient majeurs et a conséquemment suggéré une abolition de cours et la création d'un nouveau cours. Cette décision a un impact sur les profils de cours de trois programmes, soit la Maîtrise en éducation (M. Éd.) (mention enseignement), la maîtrise ès arts en éducation (M.A. Éd.) et le certificat de deuxième cycle en littérature et francisation.

Voici la proposition adoptée par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de la réunion du 28 avril 2021 :

Proposition 202104-03

Mireille Leblanc, appuyée par Diane LeBreton, propose que le Conseil de faculté accepte l'abolition du cours EDUC6234 et la création du cours EDUC6235.

Adoptée à l'unanimité

Vous trouverez donc ci-joint les neuf formulaires suivants pour effectuer la mise à jour de cours.

D'abord, nous vous acheminons le CPR-6 pour l'abolition du cours EDUC6234 et le formulaire CPR- 4 (Sommaire d'un nouveau cours EDUC6235).

Vous trouverez également le formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme) et le formulaire CPR-9 (Informations nécessaires à la mise à jour du Répertoire) pour chacun des programmes déjà mentionnés.

Pour la M. Éd., il s'agit d'une modification à la liste des cours obligatoires du programme. Pour le certificat deuxième cycle en littérature et francisation, il s'agit d'une modification aux cours de la liste option.

Vous trouverez aussi le formulaire CPR-7 (Modification de la banque de cours d'une discipline).

Pavillon Jeanne-de-Valois
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-education

En ce qui a trait à la M.A. Éd., la Faculté a décidé de supprimer la liste des cours option pour la remplacer avec l'information suivante : Choisir 9 crédits de cours de niveau 6000 dans la liste de cours en éducation EDUC6xxx(1). *Trois de ces neuf crédits de cours peuvent être remplacés par tout autre cours de niveau 6000, sous approbation de la discipline dont relève le cours. Le choix des cours devra se faire conjointement avec la direction de thèse et être approuvé par le Comité des études supérieures (CES).*

Les changements à la M.A. Éd. ont été approuvés par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de la réunion du 21 novembre 2018 :

Proposition 201811-07

Sylvie Blain, appuyée par Lise Robichaud, propose que la modification proposée à la M.A. Éd. soit acceptée, à condition que le sigle EDXX soit remplacé par EDUC.

Adoptée à l'unanimité

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, M. LeBlanc, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Marianne Cormier, Ph. D.

Doyenne

p.j.

De : [Guillaume Fortin](#)
A : [Marianne M. Cormier](#); [Michel T. Léger](#)
Objet : Re: Consultation EDUC6213/ETEV6213
Date : 5 mai 2022 09:09:20
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour Marianne,
nous avons discuté de votre proposition hier, Michel était présent et a présenté le projet. Voici la réponse suite à la consultation des collègues:

Bonjour,
Suite à votre demande, une consultation des membres du CES de la Maîtrise a été faite lors de la réunion du 4 mai 2022. Le CES accepte la proposition d'offrir le cours EDUC6213/ETEV6213 en ligne mais désire que, dans le CPR5, le mode de prestation du cours soit double soit : en ligne (tel que proposé) ET en présentiel (tel qu'il était auparavant). Cette option satisfera votre proposition mais offrira également plus de latitude si ce cours devait être offert en présentiel. La raison de cette demande est de permettre que le cours puisse être offert en ligne, tel que demandé, mais également que la possibilité de l'offrir en présentiel demeure une option. Plusieurs collègues ont mentionné l'importance de la dimension terrain dans ce genre de cours et qu'il demeure pertinent d'envisager cette possibilité. De plus, l'idée d'offrir en alternance le cours à distance et en présentiel constituerait un avantage indéniable pour nos deux programmes.

J'espère que cette proposition sera satisfaisante pour vos attentes et je demeure disponible pour en discuter si nécessaire. Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Guillaume

+++++
Guillaume Fortin, Ph.D.
Directeur de la maîtrise en études de l'environnement - Faculté des études supérieures et de la recherche
Professeur agrégé - Département d'histoire et de géographie
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton
18 avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 CANADA
Tél.: (1)506.858.4364 Téléc.: (1)506.858.4166
Page web: http://professeur.umoncton.ca/umcm-fortin_guillaume/
+++++

De : Marianne M. Cormier <marianne.cormier@umoncton.ca>
Envoyé : 28 avril 2022 16:41
À : Guillaume Fortin <guillaume.fortin@umoncton.ca>; Michel T. Léger <michel.leger@umoncton.ca>
Objet : RE: Consultation EDUC6213/ETEV6213

Rebonjour,

Merci! J'apprécie votre collaboration, tous les deux. Si ça peut vous aider, j'ai inclus le CPR-5 avec les révisions proposées.

Bonne journée,

Marianne

De : Guillaume Fortin <guillaume.fortin@umoncton.ca>

Envoyé : 28 avril 2022 16:14

À : Michel T. Léger <michel.leger@umoncton.ca>; Marianne M. Cormier <marianne.cormier@umoncton.ca>

Objet : RE: Consultation EDUC6213/ETEV6213

Bonjour,

Très bien, merci Michel je vais ajouter ce point à l'ODJ.

À bientôt,

Guillaume

De : Michel T. Léger <michel.leger@umoncton.ca>

Envoyé : 28 avril 2022 15:27

À : Guillaume Fortin <guillaume.fortin@umoncton.ca>; Marianne M. Cormier <marianne.cormier@umoncton.ca>

Objet : Re: Consultation EDUC6213/ETEV6213

Merci Guillaume.

Oui, je serai à la réunion du 4 mai. Ce serait mon plaisir de présenter l'expérience virtuelle antérieure du cours ETEV6213 livrée en ligne l'an dernier. Ce cours servirait vraisemblablement de base pour une éventuelle médiatisation du cours. Certes, un cours d'éducation environnementale donné en ligne pose certains défis (ne pas pouvoir aller dehors pour expérimenter diverses stratégies, par exemple), mais une version numérique permet également des avantages, notamment en matière d'activités autodirigées et des possibilités d'accommoder des inscriptions au-delà du local.

Michel

Get [Outlook for iOS](#)

From: Guillaume Fortin <guillaume.fortin@umoncton.ca>

Sent: Thursday, April 28, 2022 3:15:28 PM

To: Marianne M. Cormier <marianne.cormier@umoncton.ca>

Cc: Michel T. Léger <michel.leger@umoncton.ca>

Subject: RE: Consultation EDUC6213/ETEV6213

Bonjour Marianne,

Personnellement je ne suis pas contre l'idée d'offrir ce cours à distance mais Michel pourra présenter ce projet lors de la réunion du CES de la MÉE, auquel il devrait participer, et qui se tiendra mercredi prochain le 4 mai. Il me fera plaisir de vous écrire une lettre circonstanciée suite aux commentaires reçus par les collègues lors de la réunion.

Bien cordialement,

Guillaume

Guillaume Fortin, Ph. D.

Professeur titulaire de géographie et directeur de la maîtrise en études de l'environnement

Département d'histoire et de géographie

1-506-858-4000, poste 4364

guillaume.fortin@umoncton.ca

https://www.umoncton.ca/prof/umcm-fortin_guillaume/



De : Marianne M. Cormier <marianne.cormier@umoncton.ca>

Envoyé : 28 avril 2022 15:03

À : Guillaume Fortin <guillaume.fortin@umoncton.ca>

Cc : Michel T. Léger <michel.leger@umoncton.ca>

Objet : Consultation EDUC6213/EDEV6213

Bonjour Guillaume,

La Faculté des sciences de l'éducation veut offrir ses programmes de maitrises professionnelles complètement en ligne dans le but d'améliorer l'accessibilité de la formation aux enseignantes et enseignants en poste partout dans la province et dans les autres provinces.

Pour ce faire, nous avons préparé une demande de modification de programmes qui a été adoptée à notre Conseil de faculté et qui a été acheminée au comité de programmes de cycles supérieurs. Ce dernier a voté en faveur de toutes nos propositions de changement. Cependant, ils nous demandent une lettre d'appui de la direction de la maitrise en études de l'environnement en raison du cours double siglé EDUC6213/EDEV6213. J'avoue que cette consultation nous a échappé et je m'en excuse.

J'ai consulté Michel Léger qui offre ce cours depuis plusieurs années. Il affirme être en faveur de la création d'une version médiatisée de ce cours. Il souhaiterait aussi continuer à enseigner ce cours dans cette formule médiatisée.

Est-ce que tu es d'accord que nous passions à une livraison médiatisée du cours? Si oui, pourrais-tu nous fournir une lettre d'appui? Le Conseil de la FESR (prochaine instance) se réunit le 20 mai. Il serait grandement apprécié que le suivi puisse se faire avant cette date. Si tu veux en discuter avec Michel ou avec moi, nous nous rendrons disponibles.

Merci et bonne journée,

Marianne

Marianne Cormier, Ph.D.

Doyenne

Faculté des sciences de l'éducation

marianne.cormier@umoncton.ca

<https://www.umoncton.ca/>



MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT)

R : 04-CPR-220223

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (enseignement) afin qu'il soit offert uniquement en ligne. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (enseignement) afin qu'il soit offert uniquement en ligne. »

PROJET DE MODIFICATION MAJEURE DE PROGRAMME

En règle générale, les modifications qui portent sur 25 % ou plus d'un programme ou des éléments d'un programme (voir section 2.4.2 de la politique *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures) mars 2013*) doivent être soumises à une approbation par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Les modifications qui ont des répercussions importantes sur le programme et qui affectent les exigences, la structure, le contenu, les résultats d'apprentissage, le mode de prestation ou les ressources du programme (ex. l'ajout d'un régime coopératif) exigent un projet de modification majeure de programme.

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS

1. Identification du programme

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet.
[Université de Moncton](#)
- 1.2 Faculté(s).
[Faculté des sciences de l'éducation](#)
- 1.3 UARD(s) / CÉS, **s'il y a lieu**.
[CES de la Faculté des sciences de l'éducation](#)
- 1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
[Faculté des sciences de l'éducation](#)
 - 1.4.1 Lieux où est offert le programme.
[Moncton](#)
- 1.5 Nom du programme (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
[Maîtrise en éducation \(Enseignement\)](#)
- 1.6 Codes de programme de l'établissement (proposés et existants, **s'il y a lieu**), comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (**à remplir par le VRAEAP**).
[13700](#)
- 1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1^{er} cycle, diplôme de 1^{er} cycle, baccalauréat; certificat de 2^e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
[Maîtrise](#)
- 1.8 Diplôme(s) décerné(s) (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
M. Éd. (enseignement)
- 1.9 Calendrier
 - 1.9.1 Session et année des premières inscriptions au programme modifié, compte tenu de toutes les approbations exigées, y compris celle de la CESPM.
[Automne 2023](#)
 - 1.9.2 Année universitaire de la visite des évaluatrices ou évaluateurs externes, après la mise en œuvre du programme modifié (**à remplir par le VRAEAP**). [Cliquez ici pour saisir le texte.](#)Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme existant, de même que le plan d'introduction graduelle des modifications, **s'il y a lieu**.
 - 1.9.3 Session et année où les dernières étudiantes et étudiants inscrits au programme existant le termineront, **s'il y a lieu** (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études).
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
 - 1.9.4 **S'il y a lieu**, tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre comment le programme existant, approuvé par la CESPM, effectuera la transition au programme proposé.
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
- 1.10 Dates de l'approbation par le Sénat (**à remplir par le VRAEAP**).
(1) Sénat

2. Description de la modification de programme proposée

- 2.1 Décrivez le **type de modifications proposées** (p. ex. modification de cours, ajout de l'enseignement coopératif, prestation par enseignement à distance).
[La Maîtrise en éducation \(mention enseignement\) sera offerte entièrement en ligne.](#)
- 2.2 Décrivez le **but des modifications** (p. ex. donner suite à une évaluation externe [fournir des détails], atteindre des objectifs institutionnels, mieux orienter le programme, suivre l'évolution de la discipline, répondre aux besoins de la clientèle).

Si les modifications proposées comprennent un changement de nom ou de diplôme, fournissez une justification du choix du nouveau nom ou diplôme.

La modification proposée concerne uniquement le mode de prestation. Nous proposons d'offrir la maîtrise en éducation (enseignement) complètement en ligne. L'objectif de ce changement est d'améliorer l'accès à ce programme. Il faut savoir que la majorité de nos étudiantes et de nos étudiants s'inscrivent à temps partiel et sont sur le marché du travail. Nous offrons donc une programmation pour accommoder cette réalité, comme l'offre de cours l'été ou sur fin de semaine. Toutefois, cet horaire exige quand même des

déplacements qui sont dispendieux. Par ailleurs, l'offre d'un cours condensé en trois fins de semaines n'est pas une formule pédagogique idéale.

Le mode de prestation en ligne rendra ce programme accessible pour des enseignantes et des enseignants francophones qui oeuvrent en contexte linguistique minoritaire dans les provinces maritimes et même de partout à travers le monde. De plus, une programmation synchrone hebdomadaire nous semble préférable d'un point de vue de qualité pédagogique à une formule condensée l'été ou les fins de semaine.

- 2.3 Identifiez les **autres établissements** mis à contribution ou consultés, **s'il y a lieu**.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 2.4 Nommez chaque **consultante ou consultant externe** (p. ex. professeure, professeur ou autre spécialiste) qui a donné son avis sur les modifications de programme proposées¹. **Annexez** la correspondance et les commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des personnes consultées. Incluez un sommaire des mesures prises pour régler les questions soulevées, **s'il y a lieu**.

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexez une lettre d'appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 2.5 Indiquez la durée du programme en années (temps complet et temps partiel, **s'il y a lieu**).

[Entre 12 mois à temps plein et 4 ans à temps partiel](#)

Annexez la feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (avec les changements en gras).

Annexez également la **dernière version** du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.

Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, **annexez** la description au répertoire, les préalables et les résultats d'apprentissage.

3. Résultats d'apprentissage

- 3.1 Complétez et **annexez** le **Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle)** en précisant les résultats d'apprentissage au niveau du diplôme et au niveau du programme et en décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre.

- 3.2 Décrivez les **stratégies d'apprentissage** (p. ex. la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (**synthèse en 100 mots ou moins**).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 3.3 **S'il y a lieu**, décrivez comment les modifications proposées répondent aux exigences en matière d'**agrément**.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

4. Ressources humaines

Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources humaines** affectées au programme, **s'il y a lieu**.

[Il y a peu de répercussions sur les ressources humaines. Le programme reste le même, sauf pour son mode de livraison.](#)

5. Incidences sur les ressources

- 5.1 Indiquez si les **inscriptions au programme** devraient augmenter, diminuer ou demeurer inchangées à la suite de la modification du programme. Si un changement est prévu, veuillez en indiquer le degré (p. ex. on prévoit X inscriptions additionnelles chaque année, ce qui donnera un total de Y étudiantes et étudiants par année une fois le programme mis en place).

[Il est probable que les inscriptions augmentent si la maîtrise est offerte entièrement à distance, ce qui augmentera son accessibilité. Nous avons actuellement environ une dizaine d'inscriptions \(temps complet et temps partiel\) dans une année. Nous verrons peut-être une augmentation de cinq à dix étudiants et étudiantes supplémentaires chaque année.](#)

- 5.2 Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources du programme** et les mesures qui seront prises pour les gérer. Si aucune répercussion n'est prévue, expliquez les raisons de cette conclusion.

[Les professeures et professeurs auront besoin d'enseigner leurs cours en ligne. Ces derniers sont engagés dans ce changement. Formation continue leur fournira un encadrement technologique et pédagogique pour ce faire.](#)

¹ Une fois que la proposition sera soumise à la CESPM, celle-ci invitera aussi les autres universités des Provinces maritimes à fournir des commentaires écrits dans un délai de deux semaines. Il est important de ne pas confondre ces consultations avec le processus d'évaluation externe sous la *Politique d'évaluation des programmes*.

Formulaire CPR-1 (Projet de modification majeure de programme)

- 5.3 Complétez et **annexez** le **Tableau – Budget** afin de présenter un **budget révisé** qui tient compte des modifications proposées **s'il y a lieu**. Consultez le décanat de votre faculté au besoin.
- 5.4 Décrivez les répercussions qu'entraînera la modification de ce programme sur **les autres programmes actuellement offerts** par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

Aucune répercussion

6. Autres renseignements

- 6.1 **S'il y a lieu**, fournissez ou **annexez** tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, **s'il y a lieu**, seraient utiles. Cliquez ici pour saisir le texte.

7. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance)

Dans le cas où le **mode de prestation d'un programme est modifié** pour y inclure l'enseignement à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance :

- 7.1 Décrivez comment les **modes de prestation** contribueront à enrichir l'apprentissage des étudiantes et étudiants et à créer un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, autant parmi les étudiantes et étudiants qu'entre les membres de la population étudiante et les membres du corps professoral.

Les cours en ligne développés dans le cadre de ce programme comprennent de l'enseignement asynchrone et de l'enseignement synchrone. Une plateforme de contenu numérique est à la disposition des étudiantes et étudiants, le contenu du cours y est déposé par une professeure ou un professeur, expert de contenu accompagné d'une équipe de conception et de médiatisation de cours. L'expert de contenu et le concepteur pédagogique choisissent des stratégies pédagogiques adaptées aux objectifs pédagogiques du cours, les activités pédagogiques sont développées par une équipe de médiatisation de façon à engager l'étudiante ou l'étudiant dans son apprentissage. L'enseignement synchrone vient également enrichir l'apprentissage en permettant aux étudiants de partager leurs connaissances, leur expérience, de poser des questions, mais surtout de pratiquer les connaissances acquises lors de l'enseignement asynchrone. Des activités développées dans le cours jouent également un rôle social afin de développer l'appartenance au groupe classe et à la communauté universitaire. Il peut s'agir d'activités d'échanges tels des forums de discussion, des activités de groupe ou d'autres types d'activités pédagogiques.

- 7.2 Décrivez les **mécanismes de soutien** offerts aux membres du corps professoral (p. ex. formation pédagogique obligatoire ou facultative, soutien technique pour la conception des cours et l'enseignement) et aux étudiantes et étudiants (p. ex. initiation obligatoire ou facultative à l'utilisation de la technologie, communications sur les attentes relatives aux rapports interpersonnels et au rendement).

Pour la conception des cours en ligne, une équipe dédiée composée d'une coordinatrice principale de la formation à distance, de concepteur pédagogique, de programmeur/intégrateur ou de toute autre expertise en lien avec la médiatisation de cours est en appui au professeur. Le corps professoral bénéficie donc d'un soutien techno pédagogique important pour la conception du cours.

Un service d'encadrement technique est également à la disposition du corps professoral pour l'offre du cours. Ce service offre des formations personnalisées, il aide techniquement le corps professoral à faire des mises à jour du cours et offre un soutien technique pendant tout le cours. De nombreuses ressources ont également été créées afin de soutenir le corps professoral dans sa formation techno pédagogique (capsule vidéo, guides, etc.)

Avant chaque offre de cours, un plan de cours est écrit par le professeur ou le chargé de cours. L'équipe d'encadrement des cours en ligne reçoit également ce plan de cours et vérifie qu'il est conforme aux directives concernant le nombre minimal d'heures d'enseignement synchrone.

- 7.3 Décrivez dans quelle mesure les **membres du corps professoral seront disponibles** pour les étudiantes et étudiants et pourront leur faire part de leurs commentaires; décrivez aussi les possibilités d'échange entre les étudiantes et étudiants dans le cadre de ce programme.

Les échanges entre le corps professoral et les étudiants et les échanges entre les étudiants pourront avoir lieu en mode synchrone et en mode asynchrone.

D'un point de vue synchrone, les séances d'enseignement virtuelles sur une plateforme webconférence seront l'occasion pour les étudiants de poser des questions et de recevoir des commentaires de la part du corps professoral. Les étudiants auront également la possibilité d'échanger en petit groupe lors de ses séances virtuelles selon la stratégie pédagogique choisie par le professeur ou le chargé de cours. Comme dans tous les cours universitaires offerts, le professeur ou le chargé de cours aura un temps de consultation. Ces consultations pourront avoir lieu dans le bureau du professeur, par téléphone ou par une plateforme de webconférence. Les horaires de disponibilité et les moyens de communication seront écrits dans le plan de cours.

D'un point de vue asynchrone, les échanges auront lieu via différents moyens de communication : la plateforme d'apprentissage numérique peut servir au professeur pour faire des annonces ou commentaires à tout le groupe, il est également possible d'y consigner des rétroactions individuelles pour chaque étudiante ou étudiant. Aussi, des forums de discussion servent à faciliter les échanges entre étudiants sur le contenu du cours. Il sera également possible d'échanger avec les professeurs via courriel.

- 7.4 Décrivez les **mécanismes mis en place** pour s'assurer des paramètres suivants pour le programme proposé :
- les systèmes de gestion des cours sont fiables, adéquats et adaptables
 - le matériel informatique, les logiciels et les autres ressources et supports technologiques sont appropriés
 - les technologies et le matériel sont en bon état et à jour
 - l'infrastructure permettra le soutien des services existants et l'expansion des cours offerts en ligne.

8. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts en collaboration, y compris les programmes articulés)

- 8.1 Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration, **annexez** des **lettres avec signature** des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.

Signalez et expliquez les **changements aux ententes** entre établissements. **Annexez** une copie des ententes modifiées signées par les établissements.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

ANNEXES

Avant de soumettre un projet de modification à l'examen de la CESPM, **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus, s'il y a lieu, chacun** des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- Liste complète des annexes au projet de programme.
- 2.4 Correspondance et commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des spécialistes externes qui ont donné leur avis sur les modifications proposées.
- 2.5 La feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (**avec les changements en gras**).
- 2.5 La dernière version du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.
- 2.5 (pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline) Description au répertoire, préalables et résultats d'apprentissage.
- 3.1 Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle).
- 5.3 **Tableau – Budget** (avec les inscriptions).

Pour tout programme relié à la santé :

- 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration :

- 8.1 Lettre(s) avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- 8.1 Ententes modifiées signées par les établissements.

2. ANNEXES À INCLURE, **S'IL Y A LIEU**

- 6.1 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié.

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de l'éducation

Septembre 2021

Département : Direction des études supérieures en éducation

Nom du programme : Maîtrise en éducation (enseignement)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	30 CR.	TABLEAU DES COURS	30 CR.
Obligatoires	24 CR.	Obligatoires	24 CR.
<u>EDUC6016</u> Rech. scientifique en éduc.	3	<u>EDUC6016</u> Rech. scientifique en éduc.	3
<u>EDUC6017</u> Séminaire commun de maîtrise	3	<u>EDUC6017</u> Séminaire commun de maîtrise	3
<u>EDUC6221</u> Tendances nouvelles	3	<u>EDUC6221</u> Tendances nouvelles	3
<u>EDUC6222</u> Didactique approfondie	3	<u>EDUC6222</u> Didactique approfondie	3
ou		ou	
<u>EDUC6233</u> Séminaire en didactique	3	<u>EDUC6233</u> Séminaire en didactique	3
<u>EDUC6229</u> Modèles d'évaluation	3	<u>EDUC6229</u> Modèles d'évaluation	3
<u>EDUC6231</u> Stratégies cognitives	3	<u>EDUC6231</u> Stratégies cognitives	3
<u>EDUC6234</u> Intégration des savoirs	3	<u>EDUC6234</u> Intégration des savoirs	3
<u>EDUC6237</u> Bilinguisme et apprentissage	3	<u>EDUC6235</u> Intégration des savoirs	3
		<u>EDUC6237</u> Bilinguisme et apprentissage	3
Cours à option	6 CR.	Cours à option	6 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
<u>EDUC6213</u> ⁽¹⁾ Éducation environnementale	3	<u>EDUC6213</u> ⁽¹⁾ Éducation environnementale	3
<u>EDUC6238</u> Apprentissage et les TIC	3	<u>EDUC6238</u> Apprentissage et les TIC	3
<u>EDUC6244</u> Éducation à la citoyenneté	3	<u>EDUC6244</u> Éducation à la citoyenneté	3
<u>EDUC6246</u> Littératie et francisation	3	<u>EDUC6246</u> Littératie et francisation	3
<u>EDUC6248</u> Séminaires thématiques	3	<u>EDUC6248</u> Séminaires thématiques	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
<u>EDUC6115</u> Gestion du curriculum	3	<u>EDUC6115</u> Gestion du curriculum	3
<u>EDUC6126</u> Leadership en éducation	3	<u>EDUC6126</u> Leadership en éducation	3
<u>EDUC6415</u> Actualisation des talents	3	<u>EDUC6415</u> Actualisation des talents	3
<u>EDUC6437</u> Inclusion scolaire	3	<u>EDUC6437</u> Inclusion scolaire	3
GLOBAL	30 CR.	GLOBAL	30 CR.
⁽¹⁾ Cours à double sigle avec le cours <u>EDEV6213</u> <i>Éducation environnementale</i> .		⁽¹⁾ Cours à double sigle avec le cours <u>EDEV6213</u> <i>Éducation environnementale</i> .	

**MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION
(ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION)**

R : 09-CPR-220223

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (administration de l'éducation) afin que le programme soit offert uniquement en ligne. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (administration de l'éducation) afin que le programme soit offert uniquement en ligne. »

PROJET DE MODIFICATION MAJEURE DE PROGRAMME

En règle générale, les modifications qui portent sur 25 % ou plus d'un programme ou des éléments d'un programme (voir section 2.4.2 de la politique *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures) mars 2013*) doivent être soumises à une approbation par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Les modifications qui ont des répercussions importantes sur le programme et qui affectent les exigences, la structure, le contenu, les résultats d'apprentissage, le mode de prestation ou les ressources du programme (ex. l'ajout d'un régime coopératif) exigent un projet de modification majeure de programme.

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS

1. Identification du programme

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet.
[Université de Moncton](#)
- 1.2 Faculté(s).
[Faculté des sciences de l'éducation](#)
- 1.3 UARD(s) / CÉS, **s'il y a lieu**.
[CES de la Faculté des sciences de l'éducation](#)
- 1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
[Faculté des sciences de l'éducation](#)
 - 1.4.1 Lieux où est offert le programme.
[Moncton](#)
- 1.5 Nom du programme (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
[Maîtrise en éducation \(Administration de l'éducation\)](#)
- 1.6 Codes de programme de l'établissement (proposés et existants, **s'il y a lieu**), comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (**à remplir par le VRAEAP**).
[13802](#)
- 1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1^{er} cycle, diplôme de 1^{er} cycle, baccalauréat; certificat de 2^e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
[Maîtrise](#)
- 1.8 Diplôme(s) décerné(s) (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
[M. Éd. \(administration de l'éducation\)](#)
- 1.9 Calendrier
 - 1.9.1 Session et année des premières inscriptions au programme modifié, compte tenu de toutes les approbations exigées, y compris celle de la CESPM.
[Automne 2023](#)
 - 1.9.2 Année universitaire de la visite des évaluateurs ou évaluatrices externes, après la mise en œuvre du programme modifié (**à remplir par le VRAEAP**). [Cliquez ici pour saisir le texte.](#)Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme existant, de même que le plan d'introduction graduelle des modifications, **s'il y a lieu**.
 - 1.9.3 Session et année où les dernières étudiantes et étudiants inscrits au programme existant le termineront, **s'il y a lieu** (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études).
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
 - 1.9.4 **S'il y a lieu**, tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre comment le programme existant, approuvé par la CESPM, effectuera la transition au programme proposé.
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
- 1.10 Dates de l'approbation par le Sénat (**à remplir par le VRAEAP**).
(1) Sénat

2. Description de la modification de programme proposée

- 2.1 Décrivez le **type de modifications proposées** (p. ex. modification de cours, ajout de l'enseignement coopératif, prestation par enseignement à distance).
[La Maîtrise en éducation \(mention administration de l'éducation\) sera offerte entièrement en ligne.](#)
- 2.2 Décrivez le **but des modifications** (p. ex. donner suite à une évaluation externe [fournir des détails], atteindre des objectifs institutionnels, mieux orienter le programme, suivre l'évolution de la discipline, répondre aux besoins de la clientèle).

Si les modifications proposées comprennent un changement de nom ou de diplôme, fournissez une justification du choix du nouveau nom ou diplôme.

La modification proposée concerne uniquement le mode de prestation. Nous proposons d'offrir la maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation) complètement en ligne. L'objectif de ce changement est d'améliorer l'accès à ce programme. Il faut savoir que la majorité de nos étudiantes et de nos étudiants s'inscrivent à temps partiel et sont sur le marché du travail. Nous offrons donc une programmation pour accommoder cette réalité, comme l'offre de cours l'été ou sur fin de semaine. Toutefois, cet horaire exige quand

même des déplacements qui sont dispendieux. Par ailleurs, l'offre d'un cours condensé en trois fins de semaines n'est pas une formule pédagogique idéale.

Le mode de prestation en ligne rendra ce programme accessible pour des enseignantes et des enseignants francophones qui oeuvrent en contexte linguistique minoritaire dans les provinces maritimes et même de partout à travers le monde. De plus, une programmation synchrone hebdomadaire nous semble préférable d'un point de vue de qualité pédagogique à une formule condensée l'été ou les fins de semaine.

- 2.3 Identifiez les **autres établissements** mis à contribution ou consultés, **s'il y a lieu**.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 2.4 Nommez chaque **consultante ou consultant externe** (p. ex. professeure, professeur ou autre spécialiste) qui a donné son avis sur les modifications de programme proposées¹. **Annexez** la correspondance et les commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des personnes consultées. Incluez un sommaire des mesures prises pour régler les questions soulevées, **s'il y a lieu**.

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexez une lettre d'appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 2.5 Indiquez la durée du programme en années (temps complet et temps partiel, **s'il y a lieu**).

[Entre 12 mois à temps plein et 4 ans à temps partiel](#)

Annexez la feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (avec les changements en gras).

Annexez également la **dernière version** du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.

Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, **annexez** la description au répertoire, les préalables et les résultats d'apprentissage.

3. Résultats d'apprentissage

- 3.1 Complétez et **annexez** le **Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle)** en précisant les résultats d'apprentissage au niveau du diplôme et au niveau du programme et en décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre.

- 3.2 Décrivez les **stratégies d'apprentissage** (p. ex. la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (**synthèse en 100 mots ou moins**).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 3.3 **S'il y a lieu**, décrivez comment les modifications proposées répondent aux exigences en matière d'**agrément**.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

4. Ressources humaines

Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources humaines** affectées au programme, **s'il y a lieu**.

[Il y a peu de répercussions sur les ressources humaines. Le programme reste le même, sauf pour son mode de livraison.](#)

5. Incidences sur les ressources

- 5.1 Indiquez si les **inscriptions au programme** devraient augmenter, diminuer ou demeurer inchangées à la suite de la modification du programme. Si un changement est prévu, veuillez en indiquer le degré (p. ex. on prévoit X inscriptions additionnelles chaque année, ce qui donnera un total de Y étudiantes et étudiants par année une fois le programme mis en place).

[Il est probable que les inscriptions augmentent si la maîtrise est offerte entièrement à distance, ce qui augmentera son accessibilité. Nous avons actuellement environ une dizaine d'inscriptions \(temps complet et temps partiel\) dans une année. Nous verrons peut-être une augmentation de cinq à dix étudiants et étudiantes supplémentaires chaque année.](#)

- 5.2 Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources du programme** et les mesures qui seront prises pour les gérer. Si aucune répercussion n'est prévue, expliquez les raisons de cette conclusion.

[Les professeures et professeurs auront besoin d'enseigner leurs cours en ligne. Ces derniers sont engagés dans le changement. La Formation continue leur fournira un encadrement technologique et pédagogique pour ce faire.](#)

- 5.3 Complétez et **annexez** le **Tableau – Budget** afin de présenter un **budget révisé** qui tient compte des modifications proposées **s'il y a lieu**. Consultez le décanat de votre faculté au besoin.

¹ Une fois que la proposition sera soumise à la CESPM, celle-ci invitera aussi les autres universités des Provinces maritimes à fournir des commentaires écrits dans un délai de deux semaines. Il est important de ne pas confondre ces consultations avec le processus d'évaluation externe sous la *Politique d'évaluation des programmes*.

Formulaire CPR-1 (Projet de modification majeure de programme)

- 5.4 Décrivez les répercussions qu'entraînera la modification de ce programme sur **les autres programmes actuellement offerts** par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

Cliquez ici pour saisir le texte.

6. Autres renseignements

- 6.1 **S'il y a lieu**, fournissez ou **annexez** tout autre renseignement qui aidera la CESPМ à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, **s'il y a lieu**, seraient utiles.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance)

Dans le cas où le mode de prestation d'un programme est modifié pour y inclure l'enseignement à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance :

- 7.1 Décrivez comment les **modes de prestation** contribueront à enrichir l'apprentissage des étudiantes et étudiants et à créer un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, autant parmi les étudiantes et étudiants qu'entre les membres de la population étudiante et les membres du corps professoral.

Les cours en ligne développés dans le cadre de ce programme comprennent de l'enseignement asynchrone et de l'enseignement synchrone. Une plateforme de contenu numérique est à la disposition des étudiantes et étudiants, le contenu du cours y est déposé par une professeure ou un professeur, expert de contenu accompagné d'une équipe de conception et de médiatisation de cours. L'expert de contenu et le concepteur pédagogique choisissent des stratégies pédagogiques adaptées aux objectifs pédagogiques du cours, les activités pédagogiques sont développées par une équipe de médiatisation de façon à engager l'étudiante ou l'étudiant dans son apprentissage. L'enseignement synchrone vient également enrichir l'apprentissage en permettant aux étudiants de partager leurs connaissances, leur expérience, de poser des questions, mais surtout de pratiquer les connaissances acquises lors de l'enseignement asynchrone. Des activités développées dans le cours jouent également un rôle social afin de développer l'appartenance au groupe classe et à la communauté universitaire. Il peut s'agir d'activités d'échanges tels des forums de discussion, des activités de groupe ou d'autres types d'activités pédagogiques.

- 7.2 Décrivez les **mécanismes de soutien** offerts aux membres du corps professoral (p. ex. formation pédagogique obligatoire ou facultative, soutien technique pour la conception des cours et l'enseignement) et aux étudiantes et étudiants (p. ex. initiation obligatoire ou facultative à l'utilisation de la technologie, communications sur les attentes relatives aux rapports interpersonnels et au rendement).

Pour la conception des cours en ligne, une équipe dédiée composée d'une coordinatrice principale de la formation à distance, de concepteur pédagogique, de programmeur/intégrateur ou de toute autre expertise en lien avec la médiatisation de cours est en appui au professeur. Le corps professoral bénéficie donc d'un soutien techno pédagogique important pour la conception du cours.

Un service d'encadrement technique est également à la disposition du corps professoral pour l'offre du cours. Ce service offre des formations personnalisées, il aide techniquement le corps professoral à faire des mises à jour du cours et offre un soutien technique pendant tout le cours. De nombreuses ressources ont également été créées afin de soutenir le corps professoral dans sa formation techno pédagogique (capsule vidéo, guides, etc.)

Avant chaque offre de cours, un plan de cours est écrit par le professeur ou le chargé de cours. L'équipe d'encadrement des cours en ligne reçoit également ce plan de cours et vérifie qu'il est conforme aux directives concernant le nombre minimal d'heures d'enseignements synchrones.

- 7.3 Décrivez dans quelle mesure les **membres du corps professoral seront disponibles** pour les étudiantes et étudiants et pourront leur faire part de leurs commentaires; décrivez aussi les possibilités d'échange entre les étudiantes et étudiants dans le cadre de ce programme.

Les échanges entre le corps professoral et les étudiants et les échanges entre les étudiants pourront avoir lieu en mode synchrone et en mode asynchrone.

D'un point de vue synchrone, les séances d'enseignement virtuelles sur une plateforme webconférence seront l'occasion pour les étudiants de poser des questions et de recevoir des commentaires de la part du corps professoral. Les étudiants auront également la possibilité d'échanger en petit groupe lors de ces séances virtuelles selon la stratégie pédagogique choisie par le professeur ou le chargé de cours. Comme dans tous les cours universitaires offerts, le professeur ou le chargé de cours aura un temps de consultation. Ces consultations pourront avoir lieu dans le bureau du professeur, par téléphone ou par une plateforme de webconférence. Les horaires de disponibilité et les moyens de communication seront écrits dans le plan de cours.

D'un point de vue asynchrone, les échanges auront lieu via différents moyens de communication : la plateforme d'apprentissage numérique peut servir au professeur pour faire des annonces ou commentaires à tout le groupe, il est également possible d'y consigner des rétroactions individuelles pour chaque étudiante ou étudiant. Aussi, des forums de discussion servent à faciliter les échanges entre étudiants sur le contenu du cours. Il sera également possible d'échanger avec les professeurs via courriel.

Formulaire CPR-1 (Projet de modification majeure de programme)

- 7.4 Décrivez les **mécanismes mis en place** pour s'assurer des paramètres suivants pour le programme proposé :
- les systèmes de gestion des cours sont fiables, adéquats et adaptables
 - le matériel informatique, les logiciels et les autres ressources et supports technologiques sont appropriés
 - les technologies et le matériel sont en bon état et à jour
 - l'infrastructure permettra le soutien des services existants et l'expansion des cours offerts en ligne.
- [Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

8. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts en collaboration, y compris les programmes articulés)

- 8.1 **Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration, annexe** des **lettres avec signature** des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- Signalez et expliquez les **changements aux ententes** entre établissements. **Annexez** une copie des ententes modifiées signées par les établissements.
- [Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

ANNEXES

Avant de soumettre un projet de modification à l'examen de la CESPM, **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus, s'il y a lieu, chacun** des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- Liste complète des annexes au projet de programme.
- 2.4 Correspondance et commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des spécialistes externes qui ont donné leur avis sur les modifications proposées.
- 2.5 La feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (**avec les changements en gras**).
- 2.5 La dernière version du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.
- 2.5 (*pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline*) Description au répertoire, préalables et résultats d'apprentissage.
- 3.1 Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle).
- 5.3 **Tableau – Budget** (avec les inscriptions).

Pour tout programme relié à la santé :

- 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration :

- 8.1 Lettre(s) avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- 8.1 Ententes modifiées signées par les établissements.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- 6.1 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de l'éducation

Septembre 2021

Département : Direction des études supérieures en éducation

Nom du programme : Maîtrise en éducation (administration de l'éducation)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	30 CR.	TABLEAU DES COURS	30 CR.
Obligatoires	27 CR.	Obligatoires	27 CR.
<u>EDUC6016</u>	Rech. scientifique en éduc. 3	<u>EDUC6016</u>	Rech. scientifique en éduc. 3
<u>EDUC6017</u>	Séminaire commun de maîtrise 3	<u>EDUC6017</u>	Séminaire commun de maîtrise 3
<u>EDUC6112</u> ⁽¹⁾	Théories d'admin. en éduc. 3	<u>EDUC6112</u> ⁽¹⁾	Théories d'admin. en éduc. 3
<u>EDUC6115</u>	Gestion du curriculum 3	<u>EDUC6115</u>	Gestion du curriculum 3
<u>EDUC6122</u> ⁽¹⁾	Supervision de l'enseignement 3	<u>EDUC6122</u> ⁽¹⁾	Supervision de l'enseignement 3
<u>EDUC6124</u>	Aspects légaux de l'éducation 3	<u>EDUC6124</u>	Aspects légaux de l'éducation 3
<u>EDUC6126</u>	Leadership en éducation 3	<u>EDUC6126</u>	Leadership en éducation 3
<u>EDUC6195</u>	Gestion du personnel éducatif 3	<u>EDUC6195</u>	Gestion du personnel éducatif 3
<u>EDUC6229</u> ⁽¹⁾	Modèles d'évaluation 3	<u>EDUC6229</u> ⁽¹⁾	Modèles d'évaluation 3
Cours à option	3 CR.	Cours à option	3 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
<u>EDUC6010</u>	Études individuelles 3	<u>EDUC6010</u>	Études individuelles 3
<u>EDUC6123</u>	Gestion scolaire milieu min. 3	<u>EDUC6123</u>	Gestion scolaire milieu min. 3
<u>EDUC6152</u>	Financement de l'éducation 3	<u>EDUC6152</u>	Financement de l'éducation 3
<u>EDUC6162</u>	École et communauté 3	<u>EDUC6162</u>	École et communauté 3
EDXX6xxx	Cours en éducation de niveau 6000 3	EDXX6xxx	Cours en éducation de niveau 6000 3
GLOBAL	30 CR.	GLOBAL	30 CR.
⁽¹⁾ Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i> , décerné par le MEDPE, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours <u>EDUC6112</u> , <u>EDUC6122</u> et <u>EDUC6229</u> . Les candidates et candidats doivent également compléter les modules de formation exigés par les districts scolaires, et effectuer un stage de formation pratique d'un an.		⁽¹⁾ Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i> , décerné par le MEDPE, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours <u>EDUC6112</u> , <u>EDUC6122</u> et <u>EDUC6229</u> . Les candidates et candidats doivent également compléter les modules de formation exigés par les districts scolaires, et effectuer un stage de formation pratique d'un an.	

MODIFICATION À LA MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION

R : 12-CPR-220223

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de maîtrise ès arts en éducation, notamment au niveau des cours à option. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise ès arts en éducation, notamment au niveau des cours à option. »

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de l'éducation

Mai 2021

Département : Direction des études supérieures en éducation

Nom du programme : Maîtrise ès arts en éducation

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	36 CR.	TABLEAU DES COURS	36 CR.
Obligatoires	27 CR.	Obligatoires	27 CR.
<u>EDUC6012</u> Méthodes quantitatives de rech	3	<u>EDUC6012</u> Méthodes quantitatives de rech	3
<u>EDUC6013</u> Méthodes qualitatives de rech	3	<u>EDUC6013</u> Méthodes qualitatives de rech	3
<u>EDUC6021</u> Thèse	21	<u>EDUC6021</u> Thèse	21
Cours à option	9 CR.	Cours à option	9 CR.
Choisir 9 crédits parmi les cours suivants ⁽¹⁾ :		Choisir 9 crédits de cours de niveau 6000 dans la liste de cours EDUC⁽¹⁾. Trois de ces neuf crédits de cours peuvent être remplacés par tout autre cours de niveau 6000, sous approbation de la discipline dont relève le cours. Le choix des cours devra se faire conjointement avec la direction de thèse et être approuvé par le Comité des études supérieures (CES).	
<u>EDUC6112</u> ⁽²⁾ Théories d'admin. en éduc.	3	<u>EDUC6112</u>⁽²⁾ Théories d'admin. en éduc.	3
<u>EDUC6115</u> Gestion du curriculum	3	<u>EDUC6115</u> Gestion du curriculum	3
<u>EDUC6122</u> ⁽²⁾ Supervision de l'enseignement	3	<u>EDUC6122</u>⁽²⁾ Supervision de l'enseignement	3
<u>EDUC6123</u> Gestion scolaire milieu min.	3	<u>EDUC6123</u> Gestion scolaire milieu min.	3
<u>EDUC6124</u> Aspects légaux de l'éducation	3	<u>EDUC6124</u> Aspects légaux de l'éducation	3
<u>EDUC6126</u> Leadership en éducation	3	<u>EDUC6126</u> Leadership en éducation	3
<u>EDUC6152</u> Financement de l'éducation	3	<u>EDUC6152</u> Financement de l'éducation	3
<u>EDUC6162</u> École et communauté	3	<u>EDUC6162</u> École et communauté	3
<u>EDUC6195</u> Gestion du personnel éducatif	3	<u>EDUC6195</u> Gestion du personnel éducatif	3
<u>EDUC6213</u> ⁽³⁾ Éducation environnementale	3	<u>EDUC6213</u>⁽³⁾ Éducation environnementale	3
<u>EDUC6221</u> Tendances nouvelles	3	<u>EDUC6221</u> Tendances nouvelles	3
<u>EDUC6222</u> Didactique approfondie	3	<u>EDUC6222</u> Didactique approfondie	3
<u>EDUC6233</u> Séminaire en didactique	3	<u>EDUC6233</u> Séminaire en didactique	3
<u>EDUC6229</u> ⁽²⁾ Modèles d'évaluation	3	<u>EDUC6229</u>⁽²⁾ Modèles d'évaluation	3
<u>EDUC6231</u> Stratégies cognitives	3	<u>EDUC6231</u> Stratégies cognitives	3
<u>EDUC6234</u> Intégration des savoirs	3	<u>EDUC6234</u> Intégration des savoirs	3
<u>EDUC6237</u> Bilinguisme et apprentissage	3	<u>EDUC6237</u> Bilinguisme et apprentissage	3
<u>EDUC6238</u> Apprentissage et les TIC	3	<u>EDUC6238</u> Apprentissage et les TIC	3
<u>EDUC6244</u> Éducation à la citoyenneté	3	<u>EDUC6244</u> Éducation à la citoyenneté	3
<u>EDUC6246</u> Littératie et francisation	3	<u>EDUC6246</u> Littératie et francisation	3
<u>EDUC6248</u> Séminaires thématiques	3	<u>EDUC6248</u> Séminaires thématiques	3
<u>EDUC6415</u> Actualisation des talents	3	<u>EDUC6415</u> Actualisation des talents	3
<u>EDUC6421</u> Séminaire approfondi	3	<u>EDUC6421</u> Séminaire approfondi	3
<u>EDUC6431</u> Évaluation diagnostique	3	<u>EDUC6431</u> Évaluation diagnostique	3
<u>EDUC6434</u> Rééducation orthopédagogique	3	<u>EDUC6434</u> Rééducation orthopédagogique	3
<u>EDUC6435</u> Programmation individualisée	3	<u>EDUC6435</u> Programmation individualisée	3
<u>EDUC6437</u> Inclusion scolaire	3	<u>EDUC6437</u> Inclusion scolaire	3
<u>EDUC6438</u> Enseignement-ressource	3	<u>EDUC6438</u> Enseignement-ressource	3
GLOBAL	36 CR.	GLOBAL	36 CR.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

<p>(1) Le choix des cours devra se faire conjointement avec la direction de thèse et être approuvé par le Comité des études supérieures (CES).</p> <p>(2) Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i>, décerné par le MEDPE, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours <u>EDUC6112</u>, <u>EDUC6122</u> et <u>EDUC6229</u>. Les candidates et candidats doivent également compléter les modules de formation exigés par les districts scolaires, et effectuer un stage de formation pratique d'un an.</p> <p>(3) Cours à double sigle avec le cours <u>ETEV6213</u> <i>Éducation environnementale</i>.</p>	<p>(1) Le choix des cours devra se faire conjointement avec la direction de thèse et être approuvé par le Comité des études supérieures (CES).</p> <p>(1) Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i>, décerné par le MEDPE, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours <u>EDUC6112</u> <i>Théories d'admin. en éduc.</i>, <u>EDUC6122</u> <i>Supervision de l'enseignement</i> et <u>EDUC6229</u> <i>Modèles d'évaluation</i>. Les candidates et candidats doivent également compléter les modules de formation exigés par les districts scolaires, et effectuer un stage de formation pratique d'un an.</p> <p>(3) Cours à double sigle avec le cours <u>ETEV6213</u> <i>Éducation environnementale</i>.</p>
--	---